



Comité des Services Informatiques Enseignement Supérieur et Recherche

Convocation valant ordre de mission

Paris, le 4 mai 2012

Assemblée générale extraordinaire

Vous êtes invités à l'Assemblée générale extraordinaire de l'association qui se tient à

Canet-en-Roussillon

le 23 mai 2012 de 14h30 à 17h00

L'ordre du jour de cette réunion est :

1. Rapport moral de l'association
2. Présentation du nouveau nom et du logo de l'association
3. Rapport financier - Présentation du budget prévisionnel 2013
4. Montant des cotisations 2013
5. Règlement intérieur
6. Élection des nouveaux administrateurs

Le président du CSIESR

Les documents utiles aux délibérations seront envoyés en fonction de leur disponibilité aux adhérents par voie électronique.

Coordonnées du représentant

Membre adhérent : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Signature du représentant légal :

csiesr ♦ association loi de 1901 ♦ Extrait des statuts

Les personnes morales membres de l'association sont représentées par leur représentant légal ou toute autre personne expressément mandatée à cet effet (art. 9). Tout membre empêché peut se faire représenter par un membre muni d'un pouvoir spécial (art. 20). Le nombre de pouvoirs détenus ne peut excéder trois (art. 20). Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée à 15 jours d'intervalle et peut délibérer quel que soit le nombre de présents (art. 21).